**Marché de faible montant**

**Marché de fournitures**

**Réalisation et fourniture d’une maquette d’un périmètre restreint de la Ville de xxxxxxx**

**Marché n° xxxxxxxxxxxxxx**

Conformément à l’article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €HTVA) de la loi du 17 juin 2016, le marché est passé sous forme de marché de faible montant.

**1. Préambule**

Un projet de rénovation et d’extension de xxxxxxxxxxxxxxxxxxx est actuellement en cours. Ce projet modifiera fortement l’organisation spatiale de l’îlot dans lequel se situe le musée : il est prévu de doubler la surface actuelle de l’édifice, ce qui signifie un passage de 3000 à 6000 m².

La Ville de xxxxxxxxxxxx mène un marché public d’architecture pour la désignation d’une équipe d’auteurs de projet. La maquette qui fait l’objet du présent marché est une maquette de travail destinée à être utilisée pour la mise en contexte de maquettes des pré-esquisses des équipes soumissionnaires pour ce marché d’architecture. Ceci constitue l’objectif principal du marché. Dans un second temps, la Ville de xxxxxxxxxxxxxxxx pourrait aussi se servir de la maquette à d’autres fins, notamment d’exposition.

**2. Offre**

L’offre tiendra compte de tous les éléments, notamment mais pas uniquement techniques, décrits aux points suivants. En remettant offre, le soumissionnaire s’engage à respecter l’ensemble ce descriptif.

L’offre comprendra les documents et renseignements suivants :

* *le formulaire d’offre*:
	+ coordonnées complètes du soumissionnaire et n° d’entreprise
	+ une offre de prix pour le marché de base, pour la variante et pour chaque option. Les prix proposés comprendront au moins tout ce qui est exigé dans le présent cahier des charges ainsi que ce qui est proposé dans la note technique jointe à l’offre. Le prix des fonds de maquette sera valable pour 5 pièces et isolé de façon à pouvoir être adapté (application d’un simple prorata) en fonction du nombre exact (3, 4 ou 5) de fonds de maquette nécessaire.

Les prix seront énoncés HTVA et TVAC, en chiffres et en toutes lettres.

* *références* : entre 2 et 4 références pertinentes de maquettes réalisées par le soumissionnaire endéans les 3 dernières années (délai maximal entre la date de livraison de la référence et la date de remise des offres pour le présent marché). Pour chaque référence, le soumissionnaire joindra :
	+ des visuels (max. 4)
	+ les données relatives au bâtiment ou à l’objet : commanditaire, adresse du lieu modélisé, dimensions maquette, échelle, technique et matériaux, délai de réalisation, date de livraison et prix de la maquette
* *note technique*: une note technique de deux pages A4 maximum expliquant :
	+ la technique de la maquette (découpe, assemblages)
	+ les matériaux utilisés (nature, épaisseur, couleur …) pour la maquette et pour le capot
	+ le type de fixation du(des) capot(s)
	+ l’identification claire de toutes les pièces amovibles et de leur fractionnement ;
	+ la dimension extérieure finale de la maquette sans et avec capot
	+ le poids estimé de la maquette, partie amovible inclue, sans capot
	+ le poids estimé du ou des élément(s) de protection : capot(s), boîte, …
	+ une argumentation sur la pertinence des éléments précédents par rapport à l’objectif du marché

Lorsque la distinction sera nécessaire, la note technique identifiera clairement ces éléments pour le marché de base et la variante.

*L’offre de base  et la variante obligatoire doivent être introduites sous peine de rejet de l’offre dans sa totalité pour irrégularité. Le soumissionnaire devra présenter sa variante de manière distincte de l’offre de base. Le pouvoir adjudicateur décidera s’il retient la variante déposée.*

Les offres doivent parvenir par mail (xxxxxxxxxx@xxxxxxxx) pour le **mercredi 1er avril 2019** **avant 14h00** au plus tard.

Personne de contact :

Prénom Nom, gestionnaire de projets

(xxxxxxxxxx@xxxxxxxx)

Téléphone

**3.** **Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l’offre complète régulière la mieux disante en fonction des critères suivants :

* 60 points : la pertinence de la note technique qui doit être jointe à l’offre (voir point 2). Les offres seront notamment évaluées sous l’angle de l’adéquation de l’aspect de la maquette proposée avec l’objectif annoncé, l’ergonomie de la maquette (manipulation, transport, rangement) et la durabilité de la maquette dans le temps ;
* 40 points : le prix de l’offre. La formule appliquée sera la suivante :

Prix de l’offre complète et régulière la moins chère x 40 points

 Prix de l’offre analysée

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit soit de renoncer à attribuer ou à conclure le marché, soit à refaire la procédure, au besoin selon un autre mode.

**4. Délai d’exécution**

Le délai d’exécution du marché est de maximum 50 jours ouvrables, comprenant un délai intermédiaire. Le délai d’exécution global prend cours le lendemain de la date de la commande et porte sur la réalisation et la fourniture de la maquette (maquette de base ou variante, y compris l’option qui serait commandée).

Un délai intermédiaire est fixé pour les points suivants :

* *Fonds de maquette*
* et *Note technique* car ces éléments doivent être disponibles plus tôt pour les besoins de la procédure de désignation d’auteur de projet en cours. Elles doivent être livrées dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter du lendemain de la notification du marché.

**5. Paiement**

Le paiement des prestations aura lieu en une fois, sur base d’une déclaration de créance, après achèvement de la mission (maquette, livraison, suivi), endéans les 30 jours de l’approbation par le Pouvoir adjudicateur.

**6. Descriptif technique**

**Données disponibles**

Les documents suivants sont joints en annexe :

- plan général avec tracé des différents périmètres : périmètre de base, périmètre élargi et périmètre amovible ;

Les documents suivants seront fournis à l’adjudicataire à l’attribution du marché :

- relevé précis de la parcelle et ses immeubles au format .dwg

- relevé sommaire (topographie, limites en plan et hauteurs de corniches des volumes bâtis) du contexte (couvrant le périmètre de base et le périmètre élargi) au format .dwg

Le tracé plus général des trottoirs et voiries peut être trouvé sur les plateformes Web régionales : Urbis (région bruxelloise) ou le géoportail WalOnMap (région wallonne).

**Echelle, dimensions, périmètre**

Echelle : 1/200e

Dimensions approximatives (non contractuelles) : 120 cm x 120 cm et 130 cm x 175 cm pour la variante.

Périmètre : périmètre de base pour le marché de base, périmètre élargi pour la variante (voir plan général). La partie située dans le « périmètre amovible » doit être amovible.

**Degré de détail**

Le niveau de détail proposé dans la maquette est le suivant : les bâtiments situés dans le périmètre amovible devront à minima comporter la trace des baies. Les autres bâtiments devront être uniquement représentés en masse.

**Technique**

La technique est libre. Le soumissionnaire peut proposer plusieurs techniques (variantes libres) s’il le souhaite. Le descriptif donné dans la note technique à joindre à l’offre deviendra cependant contractuel.

**Remarque** : Si la technique employée requiert que le prestataire produise une modélisation 3D, l’adjudicateur lui suggère de remettre, en option libre, offre de prix pour acquisition et libre utilisation de ce modèle 3D : par l’adjudicateur, ainsi que par les soumissionnaires auteurs de projet dans le cadre du marché d’architecture, mais également l’auteur de projet adjudicataire durant sa mission.

**Mission**

6.1. Réalisation d’une maquette

**Marché de base**

Maquette de la situation existante

La maquette portera sur le périmètre indiqué comme « périmètre de base» sur le plan d’implantation.

Toute la partie de maquette située dans le périmètre nommé « périmètre amovible » doit être amovible et les bâtiments qui s’y trouvent y sont attachés. L’aménagement du sol est représenté dans ses grandes lignes : trace des chemins, ... Une fois cette partie amovible enlevée, le vide ainsi créé est destiné à être comblé par les maquettes des pré-esquisses des équipes participant au marché d’architecture réaliseront au départ du fond de maquette (voir ci-dessous) qui leur sera fourni. Attention, un « creux » dans le sol pour réception de niveaux de sous-sol (- 8 mètres) doit être prévu dans l’ensemble de ce périmètre.

Le fractionnement des pièces est à proposer. Il devra répondre aux contraintes de transport et de manutention de la maquette.

La maquette sera fournie avec un capot de protection amovible de facture simple et robuste. Un capot d’exposition (transparent) est également demandé/demandé en option.

Fonds de maquette

Trois à cinq fonds de maquette identiques, correspondant au périmètre amovible, destinés à combler le « trou » laissé une fois la situation existante enlevée, sont à réaliser et à fournir. Ils sont chacun fournis avec les volumes, détachables, des bâtiments existants, que les équipes participantes peuvent réutiliser dans leur propre maquette. Ces fonds sont destinés à être fournis aux équipes participantes pour qu’ils y intègrent la maquette de leur projet ; il y est prévu un creux dans le sol permettant de recevoir des niveaux de sous-sol (- 8 mètres).

Attention, il s’agira de transmettre aux équipes des outils précis et fiables (gabarit, tracés d’alignement, …) pour assurer :

- la bonne insertion (éviter les débordements de matière qui peuvent entraver l’insertion)

- l’exacte mise à niveau entre le sol fini de la maquette des équipes et celui de la maquette de contexte.

Le nombre exact de fonds (3, 4 ou 5) à réaliser sera confirmé en début de mission. Le prix à remettre dans l’offre est pour 5 fonds de maquette.

**Variante obligatoire** : réalisation d’une maquette du périmètre « variante »

Cette variante au marché de base consiste en une modification du périmètre. Le périmètre de la variante est plus grand que le périmètre de base. Voir « périmètre variante » sur le plan d’implantation.

La réalisation du périmètre amovible, la fourniture des fonds de maquette et la livraison sont en tous points identiques au marché de base. Les délais de livraison restent aussi les mêmes en cas de commande de la variante au lieu du marché de base.

**OPTION 1 obligatoire** : fourniture d’un capot de protection transparent en vue de l’exposition de la maquette selon le périmètre de base

Les soumissionnaires indiqueront le prix pour la réalisation et fourniture d’un capot de protection rigide, transparent et amovible pour la maquette telle que décrite dans le marché de base. Ce capot permettra à l’adjudicateur d’exposer la maquette. Le coût de l’option sera pris en compte dans l’évaluation du critère d’attribution « prix ».

Le Pouvoir adjudicateur se réserve de lever cette option ou non à la notification du marché.

**OPTION 2 obligatoire :** fourniture d’un capot de protection transparent en vue de l’exposition de la maquette selon le périmètre « variante **»**

Les soumissionnaires indiqueront le prix pour la réalisation et fourniture d’un capot de protection rigide, transparent et amovible pour la maquette telle que décrite dans la variante au marché de base. Ce capot permettra à l’adjudicateur d’exposer la maquette. Le coût de l’option sera pris en compte dans l’évaluation du critère d’attribution « prix ».

Le Pouvoir adjudicateur se réserve de lever cette option ou non à la notification du marché.

**OPTION 3 obligatoire** : fourniture d’une boîte de protection et de transport en vue de la manutention de la maquette selon le périmètre de base

Les soumissionnaires indiqueront le prix pour la réalisation et fourniture d’une boîte de protection et de transport pour la maquette telle que décrite dans le marché de base. Le prix de cette option correspondra au prix de la boîte duquel sera déduit le prix du « capot de protection amovible de facture simple et robuste » prévu dans le marché de base (rendu inutile par la réalisation de cette option). Cette boîte permettra à l’adjudicateur de protéger la maquette lors de sa manutention, son stockage ou encore son transport. La boîte, de type flightcase, sera de facture robuste et munie de roulettes. Le coût de l’option sera pris en compte dans l’évaluation du critère d’attribution « prix ».

Le Pouvoir adjudicateur se réserve de lever cette option ou non à la notification du marché.

**OPTION 4 obligatoire** : fourniture d’un capot de protection transparent en vue de l’exposition de la maquette selon le périmètre « variante »

Les soumissionnaires indiqueront le prix pour la réalisation et fourniture d’une boîte de protection et de transport pour la maquette telle que décrite la variante au marché de base. Le prix de cette option correspondra au prix de la boîte duquel sera déduit le prix du « capot de protection amovible de facture simple et robuste » prévu dans la variante au marché de base (rendu inutile par la réalisation de cette option). Cette boîte permettra à l’adjudicateur de protéger la maquette lors de sa manutention, son stockage ou encore son transport. La boîte, de type flightcase, sera de facture robuste et munie de roulettes. Le coût de l’option sera pris en compte dans l’évaluation du critère d’attribution « prix ».

Le Pouvoir adjudicateur se réserve de lever cette option ou non à la notification du marché.

6.2. Note technique à destination des soumissionnaires auteurs de projet

La mission comprend l’adaptation et la mise à jour de la note technique fournie dans le cadre de l’offre de façon à fournir aux soumissionnaires auteurs de projet et à leur propre maquettiste le cas échéant toutes les informations nécessaires à la bonne insertion de leur maquette dans la maquette de contexte.

6.3. Livraison

La mission comprend la livraison à adresse, en une ou deux phases :

* Les *Fonds de maquette* et la *Note technique* dans les 15 jours ouvrables maximum ;
* Les autres éléments (y compris les options si commandées), soit au même moment que les pièces amovibles, soit au plus tard dans les 50 jours ouvrables maximum à compter du lendemain de la notification du marché.

Les dates exactes de livraison (dans le respect des délais précités) seront fixées de commun accord entre le Pouvoir adjudicateur et l’adjudicataire.

6.4. Suivi

La mission comprend également une prestation de suivi. Dans les 3 jours ouvrables suivant le dépôt d’offres des auteurs de projet, le maquettiste viendra sur place et sera chargé de :

* Vérifier que les maquettes des soumissionnaires auteurs de projet reçues s’insèrent convenablement dans la maquette de contexte. Il peut en effet arriver que certaines maquettes d’auteur de projet ne s’insèrent pas exactement. Pour autant qu’il s’agisse de défauts mineurs (frottement dus à la dilatation de certains matériaux, à la superposition de couches non exactement d’aplomb depuis le socle, …), ces derniers seront corrigés directement par le maquettiste.
* Prendre des photos qualitatives des maquettes des auteurs de projet insérées dans la maquette de contexte (minimum 5 photos/projet : 1 aérienne, 2 plongeantes et 2 à hauteur d’homme) et les envoyer sous format JPEG (3 Mo environ/photo) au Pouvoir adjudicateur. Les honoraires pour le présent marché comprennent la cession des droits d’exploitation de ces clichés par le Pouvoir adjudicateur, la Cellule architecture, les Pouvoirs subsidiants éventuels et les utilisateurs du lieu ainsi. Les auteurs de projet seront également libres d’exploiter les clichés dans lesquels apparaît la maquette de leur projet. Lors de cette exploitation, le nom du maquettiste (et de l’éventuel tiers mobilisé pour ces prises de vues) sera mentionné en copyright. L’auteur autorise les modifications raisonnables (recadrage, couleurs, …). Les droits cédés valent pour tous pays, pour toute la durée de la protection de l’œuvre, sous toutes leurs formes et par tous moyens. Tout support d’exploitation pourra être utilisé.

**7. Communication et confidentialité**

Pendant toute la durée d’exécution du marché, l’adjudicataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l’exécution du marché.

L’adjudicataire s’engage à ne diffuser aucune information relative à ses prestations vers des tiers sans l’accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

Si l’adjudicataire est interpellé par des tiers durant sa mission, il s’engage à ne révéler aucune information ni transmettre aucun document à ces tiers. Il s’engage à relayer ces demandes vers l’adjudicateur dans les deux jours ouvrables.

Cette précaution est d’autant plus sensible durant la période où, le cas échéant, le prestataire mène sa mission concomitamment avec la passation du marché d’auteur de projet, procédure dans laquelle la réactivité et l’équité de traitement des soumissionnaires auteur de projet est indispensable.

**Annexe 1 – Formulaire d’offre**

**Marché public de fournitures**

**Cahier des charges n° xxxxxxxxxxxxxx**

**Le soussigné**

NOM, PRÉNOM : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

DOMICILE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ou

**L’entreprise**

RAISON SOCIALE / DÉNOMINATION : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

FORME : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

SIÈGE SOCIAL : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N° ENTREPRISE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N° IMMATRICULATION ONSS : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N° TVA : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

REPRÉSENTÉ PAR[[1]](#footnote-1) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ou

**Les soussignés**

réunis en groupement sans personnalité juridique pour le présent marché et s’engageant solidairement,

(communiquer pour chacun des membres les informations supra, en fonction des cas)[[2]](#footnote-2) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_REPRÉSENTÉS PAR : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* **déclare(nt) sur l’honneur ne pas être dans une des situations d’exclusion au droit d’accès visée à l’article 67 de la loi du 17 juin 2016 ;**
* **s’engage(nt) à exécuter le marché conformément aux conditions déterminées par le cahier spécial des charges précité, à la présente offre et à l’inventaire y annexé ;**

Les paiements en faveur du soumissionnaire seront valablement opérés par virement au compte

n° (IBAN) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (BIC) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ouvert au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ auprès de l’établissement financier \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**Montants :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objet du poste** | **Prix forfaitaire HTVA** | **Prix forfaitaire TVAC** |
| Marché de base : Maquette de la situation existante |  |  |
| Marché de base : 5 Fonds de maquette |  |  |
| Variante obligatoire : maquette du périmètre « variante » |  |  |
| Option n° 1 obligatoire : capot transparent périmètre de base |  |  |
| Option n° 2 obligatoire : capot transparent périmètre « variante » |  |  |
| Option n° 3 : xxxx |  |  |
| Option n°4 : xxxx |  |  |
| Option /variante libre le cas échéant : …………………………………………….. |  |  |
| Option /variante libre le cas échéant : …………………………………………….. |  |  |
| Option /variante libre le cas échéant : …………………………………………….. |  |  |
| Note technique |  |  |
| Livraison |  |  |
| Suivi |  |  |
| **TOTAL :** |  |

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature [[3]](#footnote-3):

**Annexe 2 – Plan général avec indication des périmètres**

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour les personnes physiques membres du groupement, indiquer les nom, prénom, profession et domicile. Pour les personnes morales membres du groupement, indiquer les raison sociale / dénomination, formes, siège social, n° d’entreprise, d’immatriculation ONSS, et de TVA. [↑](#footnote-ref-2)
3. La signature doit être réalisée par chacun des membres d’un groupement sans personnalité juridique et tout mandataire qui appose sa signature doit prouver ses pouvoirs par une procuration originale. [↑](#footnote-ref-3)